

# FORMATION BP REA "Activité de Services" au CFPPA de Tulle-Cornil

Intitulé : Brevet Professionnel Responsable Exploitation Agricole (BP REA)  
(Filières : Productions animales et horticulture/maraîchage)

## Pour quels métiers :

- ✗ pour devenir chef d'exploitation
- ✗ pour changer d'orientation professionnelle et accéder à un emploi dans les métiers de l'agriculture
- ✗ pour développer une nouvelle activité liée à l'accueil social à la ferme

## Pour qui :

Pour toute personne de plus de 18 ans ayant un projet professionnel en rapport avec la production agricole et l'accueil social à la ferme.

## Formation :

1 200 heures réparties en 10 Unités Capitalisables (UC) nationales et 2 Unités Capitalisables d'Adaptation Régionale et à l'Emploi, accompagnées de 6 semaines de stage en entreprise (210 h).

Chaque unité peut être suivie de façon indépendante, en fonction des besoins de l'apprenant. Et de ses acquis précédents.

## Tronc commun à toutes les filières :

- ✗ 2 UC générales :
  - mathématiques, français/communication, informatique ;
  - sciences du vivant, liens entre agriculture et société.
- ✗ 6 UC professionnelles :
  - diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement ;
  - dynamiques sociales et professionnelles du territoire ;
  - gestion du travail dans l'exploitation agricole ;
  - suivi administratif et gestion de l'exploitation agricole ;
  - commercialiser les produits de l'exploitation agricole ;
  - élaborer un projet professionnel lié à l'exploitation agricole.
- ✗ 2 UC techniques :
  - productions animales ou horticulture/maraîchage ;
  - **activité de service : accueil social à la ferme.**

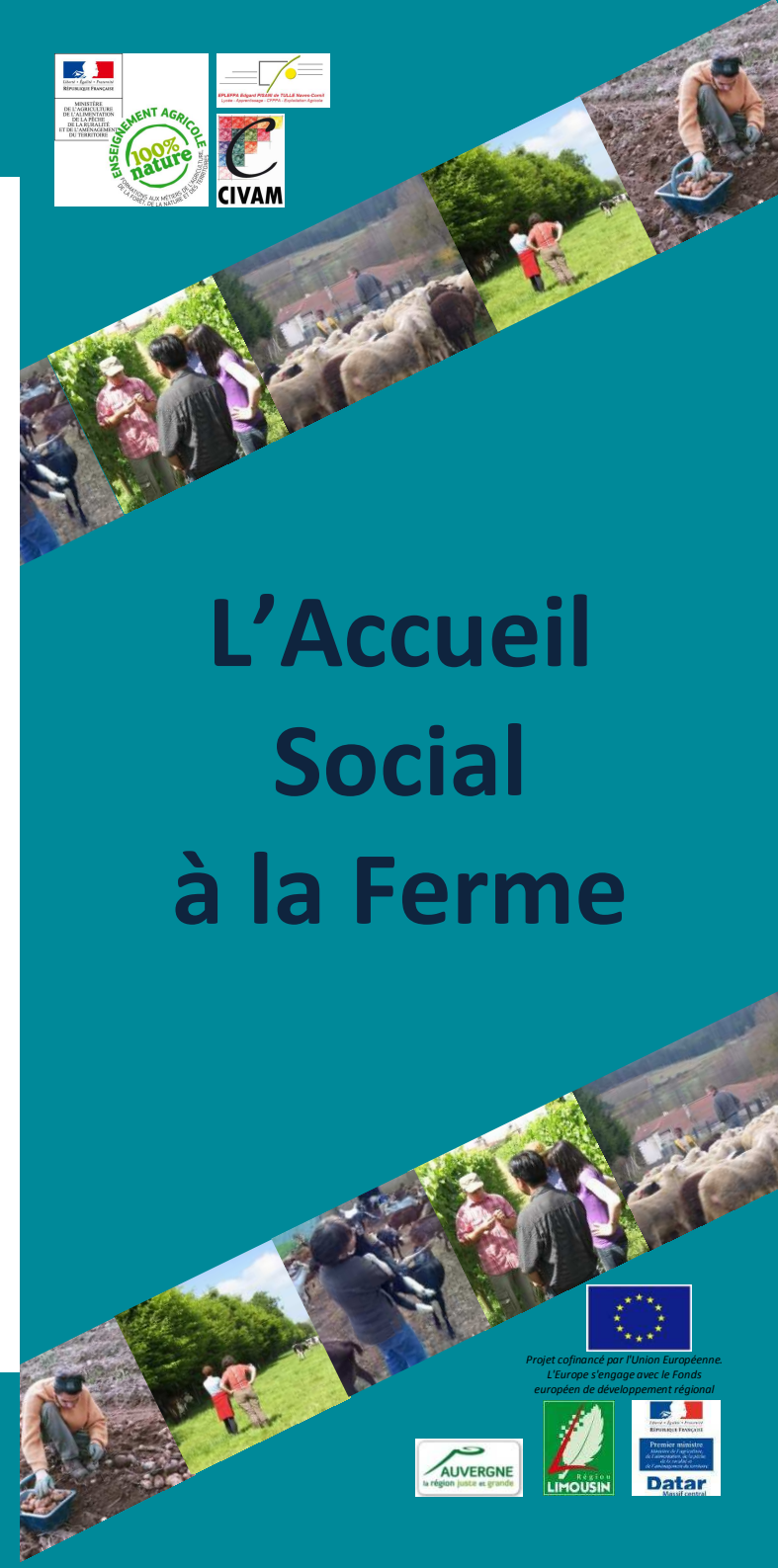
## Deux UCARE :

- ✗ élaboration d'un projet d'accueil social à la ferme ;
- ✗ participation à l'élaboration du projet personnalisé de la personne accueillie.

## Pour tous renseignements :

EPLEFPA Edgard Pisani – CFPPA Tulle-Cornil – Puy Marut – 19150 CORNIL

Contact : Elsa PEGOURDIE au 05.55.27.20.41



# L'Accueil Social à la Ferme



Projet cofinancé par l'Union Européenne.  
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional



L'accueil social à la ferme, tel que le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) le conçoit, consiste à recevoir à domicile et dans son exploitation agricole des personnes jeunes ou adultes dont les situations de vie, d'éducation, de travail les amènent à être en rupture avec leur entourage, la société. L'objectif de tels accueils est d'abord la rencontre, dans un contexte souvent différent du leur. Ces échanges sont une occasion réciproque de réfléchir à la place de chacun, à nos modes de vie, de production, de consommation. L'accueil social à la ferme dans le réseau CIVAM est donc d'abord une affaire de relations humaines, où la ferme et ses activités offrent un cadre, un contexte, un support concret et intégré dans une dimension socio-économique réelle.

| Des accueils individuels   | Besoin d'agrément ?  |
|--|--|
| Des <b>enfants</b> pris en charge par l'Aide Sociale à l'enfance (ASE)   | OUI<br><i>(Conseil général)</i>  |
| Des <b>enfants</b> envoyés par des associations ou autres organismes sociaux   | Pas systématique<br><i>(DDJS ou convention)</i>                                  |
| Des <b>jeunes</b> envoyés par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ou structure agréée par le Ministère de la Justice | Non<br><i>(convention) ou lieu de vie</i>  |
| Des <b>adultes</b> en grandes difficultés (SDF, femmes violentées ...)   | Pas systématique<br><i>(Conseil général ou convention) ou lieu de vie</i>        |
| Des <b>personnes âgées et/ou handicapées</b> en accueil familial   | OUI<br><i>(Conseil général)</i>  |
| Des <b>personnes malades</b> après un séjour hospitalier, en post-cure (désintoxication, accueil thérapeutique, ...)           | Pas systématique<br><i>(Conseil général ou convention ou salariat par un HP)</i> |

| Des accueils collectifs  | Besoin d'agrément ?                |
|--|------------------------------------|
| <i>familles, couples, fratries, groupes accompagnés ou non...</i>  |                                    |
| Des <b>enfants</b> envoyés par des associations ou autres organismes sociaux   | OUI<br><i>(DDJS ou convention)</i> |
| Des petits groupes de <b>jeunes</b> de la PJJ (ou structure agréée par le ministère de la justice) en chantier (accompagnés) | Non<br><i>(convention)</i>         |
| Des <b>adultes</b> en grande précarité (SDF, femmes seules avec enfants, ...)  | Non <i>(convention)</i>            |